

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DE LA CONCERTATION INTERDISCIPLINAIRE

Ce document a pour objet de décrire le fonctionnement de la Concertation Interdisciplinaire de la MAIA Nice Alpes Côte d'Azur.

Textes de références : Article L113-3CASF, Décret 1210-29092011, décret 2016-994-20.07.2016 relatif aux partages d'informations, Compte rendu de la Table Tactique du 16.06.2016

SOMMAIRE

1. Fondamentaux de la MAIA
2. Objectifs de la Concertation Interdisciplinaire
3. A qui s'applique cette charte ?
4. Les engagements des institutions signataires et des membres signataires
5. Mode de fonctionnement

Définitions :

- * **Interdisciplinarité** : Groupe constitué de diverses disciplines scientifiques (sciences médicales, humaines et sociales ...) afin de résoudre des problématiques globales et complexes permettant l'émergence de solutions créatives et innovantes.
- * **Collégialité** : Principe permettant à un groupe d'assurer une prise de décision mesurée et assumée par la majorité des membres.
- * **Expertise de Groupe** : Apport d'une analyse par un ensemble de savoir scientifiques (sciences médicales, humaines et sociales ...) permettant la prise de décision éclairée et diligentée par les membres de la Table Tactique.



MAIA 06
Nice Alpes Côte d'Azur

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

Fondamentaux de la MAIA

MAIA est une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de soixante ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins.

La méthode MAIA œuvre à la lisibilité du système d'aides et de soins, à la simplification et à l'optimisation du parcours des personnes âgées et au soutien à domicile des publics concernés, aussi longtemps que possible et dans les meilleures conditions.

Cette méthode de travail a pour objectif la transformation en profondeur de l'organisation des ressources sanitaires, médico-sociales et sociales d'un territoire, par la mise en place d'un travail en commun des professionnels et d'outils partagés. Un enjeu fort d'équité, de qualité de vie est pris en compte afin de délivrer une réponse adaptée, complète et harmonisée, quel que soit l'endroit du territoire, aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour ce faire, la méthode se base sur **3 Mécanismes interdépendants** :

- **La concertation**, qui permet de décloisonner les différents secteurs et de construire un projet commun entre tous les acteurs, décideurs, financeurs et responsables des services d'aide et de soins.
- **Le guichet intégré**, il s'agit de fournir, à tout endroit du territoire, une réponse harmonisée et adaptée aux besoins des usagers, en les orientant vers les ressources adéquates par l'intégration de l'ensemble des guichets d'accueil et d'orientation du territoire. Cette organisation est notamment permise par la démarche de concertation.
- **La gestion de cas**, pour les personnes âgées en situation complexe, qui consiste en un suivi intensif au long cours (y compris pendant les périodes d'hospitalisation).

Objectifs de la Concertation Interdisciplinaire

Les membres de la Table tactique ont mis en évidence le besoin d'échanges nécessaires à la connaissance interdisciplinaire et à l'utilisation d'outils et de procédures communes. C'est pourquoi la MAIA de Nice Alpes Côte d'Azur a instauré une Concertation Interdisciplinaire.

Outil charnière de la **Concertation, du Guichet Intégré, et de la Gestion de cas** cet espace permet aux opérateurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux d'échanger sur des problématiques de parcours en s'appuyant sur l'exposé de situations complexes (ne se limitant pas à la gestion de cas).

Cette concertation a pour objectifs, d'apporter un regard interdisciplinaire à l'accompagnement présenté et de faire émerger des réflexions, permettant la prise de décision en Table Tactique au bénéfice de l'ensemble du public âgé du territoire.

Les membres qui constituent cet espace tendent à répondre à trois principes **l'Interdisciplinarité**, la prise de décisions en **Collégialité**, et l'apport de **l'Expertise de Groupe** aux membres de la Table Tactique.

A qui s'applique cette charte ?

Cette charte s'applique aux membres de la Table Tactique et aux membres participants à la concertation interdisciplinaire.

Cette charte est publiquement accessible sur le site internet MAIA 06.

Les engagements des institutions signataires et des membres signataires

• Les Institutions signataires

- * **S'engagent à informer** les professionnels de la structure de l'existence de cet outil et de sa charte de fonctionnement et de les sensibiliser à l'intérêt de cet espace de concertation.
- * **S'engagent à faire participer** les professionnels de l'institution aux Concertations Interdisciplinaires dans l'objectif d'améliorer le parcours des personnes âgées du territoire.

• Les Membres signataires

- * **S'engagent à respecter les règles de confidentialité et de partage d'information**
 - Les exposés et échanges doivent se conformer au décret d'application 2016-994-20.07.2016 relatif au partage d'informations.
 - De surcroît, il est attendu que les exposés soient anonymisés (usagers et professionnels).
 - Dans le cadre de la restitution aux membres de la Table Tactique, les institutions qui le souhaitent peuvent rester anonymes.
 - Les membres se doivent d'exposer les situations de manière factuelle et synthétique en ne donnant que des informations nécessaires à la réflexion.
- * **S'engagent à respecter les professionnels**
 - Les membres signataires s'engagent à se concerter au préalable avec l'ensemble des professionnels impliqués dans la situation exposée.
 - Ils doivent être dans l'échange, l'entraide et le non-jugement.
- * **S'engagent à respecter le format de présentation**
 - Les membres signataires s'engagent à appliquer le format de présentation de la Concertation Interdisciplinaire. (annexe 1 Trame de la présentation)

• L'équipe de Pilotage MAIA

- * **S'engage à garantir le respect de l'ensemble des règles éthiques et de fonctionnement**

Mode de fonctionnement

• Membres participants

- * Tous les professionnels intervenant dans le champ de l'autonomie sont conviés à participer à la Concertation Interdisciplinaire.
- * Il est demandé de respecter le principe d'un représentant par structure à l'exception des structures présentant une situation .

• Fréquence et lieu de réunion

La Concertation Interdisciplinaire est organisée entre chaque Table Tactique soit **3 à 4 fois par an**. Les membres de la **Table Tactique définissent la thématique à aborder** en Concertation Interdisciplinaire.

Le lieu et la date de cet espace d'échange sont déterminés d'une Concertation à l'autre.

• Organisation et exposé des situations

- * L'organisation et l'animation de la Concertation Interdisciplinaire est assurée par l'équipe de Pilotage MAIA.
- * Les exposés des situations sont réalisés par les membres participant, conformément au mode opératoire de la Concertation Interdisciplinaire (annexe 2).

• Bilan annuel

Un bilan annuel de la concertation interdisciplinaire est réalisé dans le cadre du diagnostic territorial MAIA par l'équipe de Pilotage et restitué aux membres de la Table Tactique.

Formalisation de l'engagement et communication de la charte

Cette charte est validée par les membres de la Table Tactique et révisée tous les ans par un groupe de travail.

Il est attendu que cette charte soit signée par les Présidents/Directeurs des institutions engagées dans la MAIA avec un renouvellement des signatures tous les 2 ans avec un renouvellement.

Afin de s'assurer d'un engagement réciproque, la charte est envoyée avec chaque invitation.

Les membres participants formalisent leur engagement en signant à chaque concertation interdisciplinaire la liste d'émargement (annexe 3).

Institution Signataire :

S'engage à appliquer cette charte

le : _____